



**Vous avez des questions?
Des inquiétudes?**

Communiquez avec l'école secondaire de votre choix ou venez rencontrer le personnel et les élèves lors des activités d'information. Au cours du 3^e cycle du primaire, votre enfant aura également l'occasion de rencontrer des représentants des écoles secondaires lors des visites qu'ils effectuent dans les écoles primaires. De plus, des activités d'échange sont organisées entre des élèves du primaire et des élèves du secondaire.

Une brochure sur les écoles secondaires de la CSMV est distribuée à la fin du mois d'août aux parents des élèves de la fin des 2^e et 3^e cycles du primaire. Par ailleurs, un document sur les services offerts aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage est remis aux parents concernés.

Pour plus d'information : www.csmv.qc.ca



**QUAND ET COMMENT INSCRIT-ON SON ENFANT
DANS UNE ÉCOLE SECONDAIRE DE LA
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN?**

Programme régulier de l'école secondaire de secteur
L'inscription s'effectue au cours du mois de février au moyen d'un formulaire que chaque élève de 6^e année apporte à la maison. Ce formulaire doit être rempli par les parents et retourné à l'école primaire que fréquente l'enfant dans les délais prescrits. Pour les élèves d'adaptation scolaire, la direction de l'école primaire guide le parent et l'informe des modalités particulières d'inscription au secondaire.

Programme particulier ou concentration
La demande s'effectue généralement au cours de l'automne. Le parent doit s'informer auprès de l'école secondaire qui offre le programme choisi, laquelle le renseignera, s'il y a lieu, sur les étapes d'admission de même que sur les dates des soirées d'information et des examens d'admission. L'élève accepté reçoit son formulaire d'inscription en février. Ce formulaire lui est transmis par l'école primaire qu'il fréquente. Il doit être rempli par les parents et retourné dans les plus brefs délais à l'école primaire que fréquente l'enfant. Le programme d'éducation internationale est offert sur l'ensemble du territoire, soit dans cinq établissements. Quand l'école secondaire de secteur n'offre pas ce programme, l'école primaire est associée à une école secondaire où il est offert.

**Programme régulier d'une école secondaire
de la CSMV autre que celle du secteur**
Le parent s'adresse à l'école primaire que fréquente son enfant pour obtenir le formulaire *Transfert d'élève et demande de choix d'école secondaire*. Toute demande de changement d'école doit être effectuée avant le 15 mars de chaque année. Pour tout renseignement additionnel, s'adresser à l'école primaire ou à l'école secondaire de son choix.

Produit par le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications de la Commission scolaire Marie-Victorin en collaboration avec les écoles secondaires, les écoles primaires, le Service des ressources éducatives et le Service de l'organisation et du transport scolaire. La forme masculine est employée afin de ne pas alourdir le texte; elle englobe avec autant de respect et d'égalité le genre féminin.

**SI L'ÉLÈVE S'INSCRIT AU PROGRAMME
RÉGULIER PLUTÔT QUE DANS UN PROGRAMME
PARTICULIER, SES ÉTUDES SECONDAIRES
SONT-ELLES AUSSI INTÉRESSANTES?**

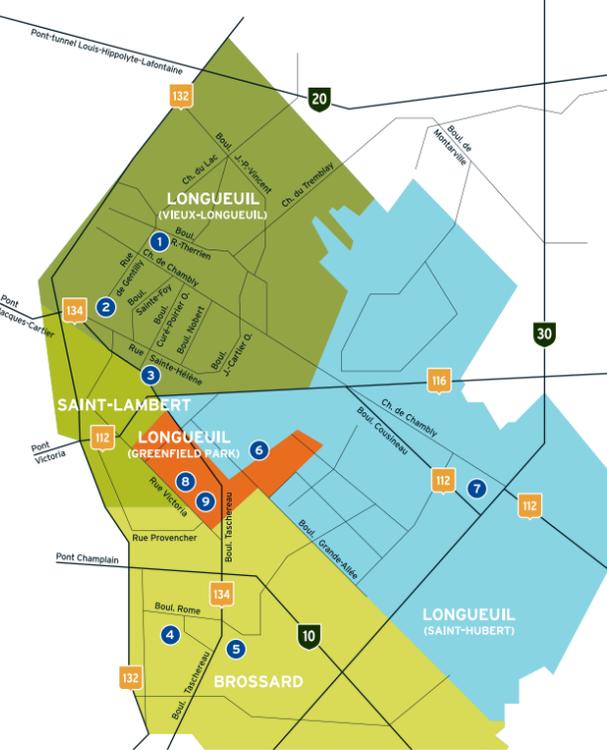
Qu'ils soient inscrits au programme régulier ou dans un programme particulier, tous les élèves ont accès à un enseignement de qualité, bénéficient des mêmes conditions de réussite et sont régis par le même code de vie. De plus, l'élève qui veut s'engager, bouger, se cultiver, faire de la compétition sportive, etc. sera comblé, quel que soit son choix de programme. Il peut participer à un très grand nombre d'activités parascolaires : sport interscolaire, musique, concerts, théâtre, classe-neige, radio étudiante, arts plastiques, sciences et technologies, voyages, action communautaire, comités, et plus encore.

**UN ENFANT PEUT-IL S'INSCRIRE DANS L'ÉCOLE
SECONDAIRE PUBLIQUE DE SON CHOIX?**

Les écoles secondaires de la CSMV reçoivent en priorité les élèves de leur secteur. Un élève peut toutefois demander à fréquenter une école secondaire autre que celle de son secteur, soit dans un programme particulier, soit dans le programme régulier (voir question ci-dessus).



**CARTE DU TERRITOIRE
DE LA CSMV**



- 1 École secondaire Jacques-Rousseau • 450 651-6800
- 2 École secondaire Saint-Jean-Baptiste • 450 679-3990
- 3 École secondaire Gérard-Filion • 450 679-9100
- 4 École secondaire Pierre-Brosseau • 450 465-6290
- 5 École secondaire Antoine-Brossard • 450 443-0010
- 6 École secondaire Mgr-A.-M.-Parent • 450 676-0261
- 7 École secondaire André-Laurendeau • 450 678-2080
- 8 École internationale Saint-Edmond • 450 671-6339
- 9 École secondaire participative l'Agora • 450 671-7209

À la CSMV, tout devient possible!

Le passage au secondaire marque une étape importante dans la vie d'un élève... et de ses parents : nouvelle école, nouveaux amis, nouvelle organisation scolaire.

Dans les écoles secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV), des personnes compétentes et attentives accueillent votre enfant. Elles lui assurent un accompagnement personnalisé de même qu'un encadrement pendant toutes ses études secondaires.

Des réponses à vos questions

Votre enfant s'apprête à faire le grand saut au secondaire? Ce document vise à répondre aux questions fréquentes des parents lors du passage de leur enfant du primaire au secondaire.



■ LES ÉCOLES SECONDAIRES SONT GÉNÉRALEMENT PLUS GRANDES ET PLUS POPULEUSES QUE LES ÉCOLES PRIMAIRES; COMMENT L'ÉLÈVE DU PRIMAIRE VIT-IL CETTE TRANSITION?

L'intégration des nouveaux élèves est une préoccupation importante pour toutes les écoles secondaires de la CSMV. Des mesures sont mises en place dans cette optique : zone réservée au 1^{er} cycle, enseignant responsable du groupe, groupe-classe identique toute l'année, activités d'accueil, parrainage avec des élèves du 2^e cycle. De plus, les écoles secondaires de la CSMV entretiennent des liens étroits avec les écoles primaires afin d'assurer la continuité entre les deux ordres d'enseignement.

Au secondaire, on se fait des amis rapidement. Dans les petites comme dans les grandes écoles secondaires, les élèves sont regroupés par niveau ou par cycle, ce qui favorise les échanges et une meilleure connaissance entre les personnes. Les activités parascolaires et les travaux en équipe sont autant d'occasions de se connaître et de fraterniser. La transition du primaire au secondaire fait partie du cheminement de l'élève. C'est un passage positif, perçu comme tel par l'élève.

■ COMPTE TENU DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET DE LA TAILLE DE CERTAINES ÉCOLES SECONDAIRES, LE PARENT PEUT-IL AVOIR UN CONTACT PERSONNALISÉ AVEC LES ENSEIGNANTS, LA DIRECTION, LE PERSONNEL?

Oui, en tout temps. Peu importe sa taille, l'école s'assure que les parents puissent communiquer aisément avec les enseignants, la direction et les personnes-ressources de l'école.

L'école s'engage à offrir aux parents une variété de mesures leur permettant de suivre de près la vie scolaire de leur enfant : réunions de parents, outils de suivi rigoureux (agenda, passeport, feuille de planification), contrôle des absences, etc. Le regroupement des élèves par niveau ou par cycle favorise également le contact personnalisé.

■ LES ABSENCES SONT-ELLES CONTRÔLÉES À L'ÉCOLE SECONDAIRE?

Chaque école secondaire est dotée d'un système qui permet de contrôler les absences et d'en informer les parents.

■ COMMENT L'ENCADREMENT EST-IL ASSURÉ?

Un enseignant responsable (tuteur, titulaire, responsable d'encadrement) assure le lien entre les parents, le personnel de l'école et l'élève. Il connaît bien l'élève, suit de près son cheminement et se soucie de son bien-être et de sa réussite.

Outre la présence de l'enseignant responsable, une équipe d'intervenants multidisciplinaires assiste l'élève dans son cheminement et se préoccupe de son développement intégral. S'il éprouve des difficultés, l'école en informera ses parents et les invitera à collaborer avec l'équipe-école pour lui venir en aide.

■ AU SECONDAIRE, MON ENFANT VA-T-IL SE FAIRE OFFRIR DE LA DROGUE, VOLER DES OBJETS, INTIMIDER?

Les écoles secondaires de la CSMV sont des milieux sécuritaires et encadrés. La violence, la drogue, l'intimidation, les gangs et le taxage n'y sont pas plus présents que dans d'autres milieux. Les cas problèmes sont l'exception. La surveillance est étroite, et les interventions sont rapides lorsque la situation l'exige.

■ AU SECONDAIRE, LES ÉLÈVES CÔTOIENT-ILS PLUSIEURS ENSEIGNANTS? CHANGENT-ILS SOUVENT DE LOCAUX?

Chaque discipline est enseignée par un spécialiste. Cependant, les enseignants travaillent en concertation pour favoriser la réussite des élèves. Les changements de locaux sont plus fréquents qu'au primaire, puisqu'il existe des locaux spécialisés tels que laboratoires, salle de musique, gymnase, etc. Les élèves s'adaptent très bien à ces nouveautés, qui favorisent le développement de leur autonomie.

■ QUEL EST L'HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE SECONDAIRE?

L'horaire varie d'une école à l'autre. La plage des entrées se situe entre 7 h 30 et 9 h; la plage des sorties s'échelonne de 14 h 30 à 16 h, selon l'heure de l'entrée. Vous pouvez contacter l'école secondaire pour connaître les heures exactes. La journée de classe est répartie en 4 ou 5 périodes variant de 60 à 75 minutes chacune, sur un cycle de 9 ou 10 jours.

■ L'ENGAGEMENT DES PARENTS EST-IL MOINS IMPORTANT AU SECONDAIRE?

Au contraire, il s'agit d'un facteur de réussite déterminant. Même s'il devient de plus en plus autonome, le jeune adolescent a besoin de l'encouragement et du soutien de ses parents pendant toutes ses études secondaires. Votre appui est un gage de réussite important.

■ EST-IL PLUS DIFFICILE DE RÉUSSIR AU SECONDAIRE?

Plus on avance dans les études, plus les exigences sont grandes. Mais les exigences sont adaptées à l'évolution des élèves. Au secondaire, les élèves bénéficient de services pour les aider à s'organiser. De plus, les écoles secondaires mettent en place différentes mesures pour favoriser leur réussite. Les exemples sont nombreux : suivi personnalisé, aide aux devoirs, récupération et reprises d'examens, mesures d'appui pédagogique, pairs aidants (des plus vieux qui aident les plus jeunes), cours de rattrapage et service d'orientation scolaire. Le soutien des parents s'avère aussi essentiel.

■ LES ÉLÈVES AYANT DES TROUBLES DE COMPORTEMENT SONT-ILS INTÉGRÉS DANS LES CLASSES RÉGULIÈRES?

Tout comme au primaire, certains élèves ayant des troubles de comportement sont intégrés dans les classes régulières. Ces élèves bénéficient toutefois de services particuliers d'accompagnement et de soutien.

■ LES ÉCOLES SECONDAIRES ONT-ELLES DES EXIGENCES QUANT À LA TENUE VESTIMENTAIRE?

Toutes les écoles secondaires de la CSMV ont un code de vie qui définit des exigences quant à la tenue vestimentaire.

■ LE TRANSPORT SCOLAIRE EST-IL OFFERT AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE?

Les élèves qui habitent à deux kilomètres ou plus de l'école secondaire qu'ils fréquentent ont droit au service de transport. Le transport est effectué soit par autobus scolaire, soit par le Réseau de transport de Longueuil. Dans ce dernier cas, la carte mensuelle est remboursée à 70 % par la Commission scolaire. C'est la Commission scolaire qui détermine le type de transport qui s'applique, selon la disponibilité des autobus.

